

## GUIDE AUX PARENTS INFORMATIONS GÉNÉRALES ET RÈGLES DE FONCTIONNEMENT

**ABSENCES** : Si votre enfant doit s'absenter, il est nécessaire d'en aviser l'école **et** le service de garde (s'il y a lieu) dès que possible par courriel, téléphone ou avec l'application Mozaïk Portail. Pour éviter une communication supplémentaire lorsque vous utilisez le répondeur, nous vous demandons **de préciser le nom complet de l'élève, sa classe ainsi que le motif de l'absence**. Nouveauté : Vous pouvez motiver à l'avance l'absence de votre enfant via l'application Mozaïk Parents en utilisant la tuile Absences.

D'autre part, vous devez envoyer une note écrite ou l'indiquer dans l'agenda si votre enfant doit quitter au cours de la journée.

**ALLERGIES** : Si votre enfant souffre d'allergie(s), il est très important de nous en informer. Notre infirmière nous fournira des protocoles à appliquer en cas de besoin. Si votre enfant dîne à l'école, il faut éviter tous les aliments contenant des arachides, des noix ou des amandes. Pour certains élèves présentant des allergies sévères des traces minimales de ces aliments, des odeurs ou un toucher peuvent provoquer une réaction grave.

**ASSIDUITÉ** : Pour le bon fonctionnement de l'école, l'élève doit se conformer à l'horaire. L'élève retardataire doit obligatoirement passer au secrétariat pour que le retard soit inscrit à son dossier. Si les retards sont trop fréquents, les parents seront avisés par la directrice afin de remédier à cette situation.

**ASSURANCE-ÉCOLIER** : Le centre de services scolaire ne détient pas d'assurance accident pour les élèves. Il est de la responsabilité des parents de souscrire annuellement au bénéfice de chacun de leurs enfants d'âge scolaire à une telle assurance auprès d'un assureur privé.

**CELLULAIRES** : Conformément à la directive ministérielle, l'utilisation des cellulaires, des écouteurs Bluetooth et autres appareils mobiles personnels (iPod, tablette électronique, etc.), ordinateur ou appareil photo est interdite dans les locaux de classes (incluant les gymnases) où sont dispensés les cours, sauf dans les cas suivants :

- lors de modalités d'intervention pédagogique prises par l'enseignant; ou
- si l'état de santé d'un élève le requiert\*; ou
- si les besoins particuliers d'un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage le requièrent\*.

\* Chaque situation visée devra être analysée par la direction de l'établissement.

En cas de non-respect de ces règles, un membre du personnel pourra saisir l'appareil de l'élève et celui-ci sera rendu à la fin de la journée.

Ces appareils ainsi que les jeux électroniques ne sont pas autorisés à l'école de la Source.

**CIRCULATION À L'INTÉRIEUR DE L'ÉCOLE** : Pour la sécurité des enfants et pour une bonne entente entre toutes les personnes qui travaillent à l'école ou qui viennent nous appuyer par leur bénévolat, nous demandons à tous les parents de s'identifier au secrétariat avant de se diriger ailleurs dans l'école. Pendant les heures de classe, l'accès à la cour et aux salles de classe n'est autorisé que sur invitation du personnel de l'école.

Si les parents doivent venir à l'école, ils prennent la précaution de prendre rendez-vous et attendent la confirmation de ce dernier, ils entrent par la porte avant, « s'identifient » au secrétariat et ils ressortiront par l'entrée principale.

**COLLATION** : Comme la santé de vos enfants nous tient à cœur, nous privilégions les collations « santé et soutenantes » telles que : fruits, fromage, légumes, etc. Les friandises et la gomme sont interdites.

**COUR D'ÉCOLE** : les élèves de l'école ont priorité quant à l'utilisation de la cour d'école et des modules de jeux jusqu'à 18 heures.

**DÉPART HÂTIF** : Les départs avant la fin des classes sont évidemment à éviter. Lorsque l'enfant doit quitter l'école avant l'heure habituelle, il doit présenter, à son ou sa titulaire, un billet signé de ses

parents qui sera transmis au secrétariat.

**FERMETURE POUR TEMPÊTE :** Lorsque les autorités du centre de services scolaire des Patriotes ferment les écoles pour tempête, vous pouvez consulter le Facebook du CSSP : [page Facebook du CSSP](#) ou son site WEB : [cssp.gouv.qc.ca](http://cssp.gouv.qc.ca) .

De plus, plusieurs postes de radio et télévision vous avisent dès 6h30 le matin. Il vous est aussi possible d'ajouter l'école de la Source sur l'application mobile [Mégafon](#) pour recevoir des notifications. N'oubliez pas de vous inscrire à chaque début d'année scolaire.

#### **HORAIRE :**

L'horaire du primaire est de 8 h 25 à 11 h 50 et de 13 h 15 à 15 h 40.

L'horaire du préscolaire est de 8 h 25 à 11 h 25 et de 13 h 15 à 14 h 57.

<b>Primaire</b>		<b>Préscolaire</b>	
Surveillance	8h15	Accueil	8h25 - 8h30
Déplacement	8h25	Enseignement (185 min)	8h30 – 11h35
Enseignement (120 min)	8h30 – 10h30	Dîner (100 minutes)	11h35 – 13h15
Pause	10h30 – 10h50	Accueil	13h15– 13h20
Enseignement (60 min)	10h50 – 11h50	Enseignement (97 min)	13h20 – 14h57
Dîner (75 minutes)	11h50 – 13h05		
Surveillance	13h05 – 13h15		
Déplacement	13h15 – 13h20		
Enseignement (60 min)	13h20 – 14h20		
Pause	14h20 – 14h40		
Enseignement (60 min)	14h40 – 15h40		

**IDENTIFICATION DES EFFETS DES ÉLÈVES :** Nous vous recommandons d'identifier tous les effets appartenant à vos enfants (les articles scolaires, le sac d'école, les vêtements, les chaussures, les bottes, les mitaines, etc.) Nous vous encourageons à inciter votre enfant à se préoccuper de ses effets perdus en venant vérifier s'ils ne seraient pas parmi ceux recueillis régulièrement à l'entrée de l'école.

**MÉDICAMENTS :** L'école ne conserve et n'administre aucun médicament aux élèves sauf dans des cas requis par une autorité médicale. Tout médicament devant être administré doit avoir une prescription médicale. Vous devez remplir le formulaire à cet effet disponible sur le site web de l'école.

**OBJETS PERSONNELS :** Les jeux de collections, les patins, les planches à roulettes, les cellulaires et les jeux électroniques ne sont pas acceptés à l'école ni au service de garde. Il est interdit d'apporter, sauf pour une occasion spéciale où vous en serez informé, des jeux de la maison. Les vélos et trottinettes doivent être verrouillés à l'extérieur aux supports à vélo disponibles.

**OUBLI DE MATÉRIEL :** L'élève n'a pas la permission de retourner dans sa classe après les heures de cours. Il a le temps nécessaire en classe pour faire son sac en fin de journée. C'est une responsabilité à sa mesure et qui est facilement réalisable puisque l'enseignant guide les élèves et fait des rappels. Aidons-les à devenir responsables et autonomes.

**PARENTS À L'ÉCOLE :** C'est avec plaisir que nous recevons les parents à l'école. Nous comptons sur leur présence lors des rencontres officielles (bulletins, réunions générales, soirées d'information, convocations spéciales), mais aussi, comme personnes-ressources. Cependant, pour le bon fonctionnement et la sécurité de tous, nous demandons aux parents de se présenter au secrétariat par la porte principale et de s'identifier. Une cocarde vous sera alors remise, ceci pour des raisons de sécurité évidentes. De plus, pour toute rencontre avec un membre du personnel, nous vous demandons de prendre rendez-vous au préalable.

**PRÊTS DE LIVRES ET DE MATÉRIEL :** En début d'année, l'école fournit aux enfants des livres qui leur sont prêtés pour la durée de l'année scolaire ; ils ont la responsabilité de les garder en bon état. Si, par négligence, votre enfant brisait un livre, nous nous verrions dans l'obligation de vous réclamer le coût de réparation ou de remplacement de ce livre. Cette même règle s'applique pour tout le matériel scolaire prêté au cours de l'année ainsi que pour les livres empruntés à la bibliothèque de l'école.

**STATIONNEMENT :** Afin d'assurer la sécurité des enfants autour de l'école à leur arrivée et au départ, nous vous avisons qu'il est essentiel et primordial de respecter les règles suivantes :

- À partir de 8 h 00 jusqu'à 16 h 00, il est strictement défendu de stationner dans le débarcadère de l'école (même pour une courte durée). La circulation des autobus a la priorité afin d'assurer le bon déroulement de l'entrée et de la sortie des enfants. Nous vous prions également d'éviter le stationnement du personnel.
- Ainsi, nous vous demandons de stationner uniquement dans les rues avoisinantes de l'école et de venir chercher ou reconduire vos enfants à pied jusqu'à l'entrée de l'école.

**SECRÉTARIAT ET SERVICE DE GARDE :** Le secrétariat de l'école est ouvert de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00. Cependant, une boîte vocale est toujours en fonction pour enregistrer vos messages au numéro : 450-645-2350. Le service de garde est ouvert de 6h45 à 18h00. Vous pouvez laisser un message sur la boîte vocale de ce service.

**SURVEILLANCE :** Le matin, la surveillance débute à 8h15. Pour la sécurité des enfants, il est important de les envoyer à l'école qu'au moment où il y a de la surveillance par le personnel. Nous vous demandons aussi pour des raisons de sécurité, de ne pas entrer dans la cour et de rester sur les trottoirs.

Le midi, la cour est réservée aux élèves du service de garde et aux dîneurs. Les autres élèves doivent se présenter à partir de 13h05.

**TENUE VESTIMENTAIRE :** Les vêtements doivent être convenables pour le milieu scolaire. Selon le cours ou la saison, les enfants doivent porter des vêtements appropriés. De plus, à la fonte des neiges, il est recommandé de porter des bottes d'eau ou une deuxième paire de souliers afin de garder les pieds au sec et l'école propre. En tout temps, les élèves doivent être bien vêtus pour jouer dehors, car les sorties à l'extérieur sont privilégiées peu importe la météo. Le « vêtomètre » est disponible sur le site de l'école pour vous guider sur l'habillement requis. Assurez-vous de fournir des vêtements de rechange à vos enfants pour qu'ils soient au sec. Il est aussi demandé de bien identifier les différents articles.

**VACANCES FAMILIALES ET TOURNOIS SPORTIFS :** Tenant compte des exigences de la loi sur l'instruction publique, ces absences peuvent nuire aux études des élèves. Les parents sont tenus de prendre les moyens requis pour que leur enfant participe aux activités de l'école selon le calendrier scolaire et l'horaire établi. Si, malgré ces principes, les parents décident de faire manquer des jours de classe à leur enfant, les exigences qui suivent devront s'appliquer :

- L'élève qui s'absente pendant l'année scolaire doit en avoir averti son directeur et son enseignant par une note rédigée et signée par les parents.
- Les parents ne doivent pas s'attendre à obtenir des enseignants de leur enfant des cours de récupération portant sur le contenu de la matière vue pendant son absence. De plus, les enseignants ne sont pas tenus de fournir des travaux scolaires en raison de cette absence.

**VIOLENCE :** Aucun geste de violence ou y ressemblant n'est accepté. Aucune parole vulgaire, dégradante, méprisante ou carrément violente n'est acceptée non plus. Si votre enfant apporte des objets à caractère violent, ils pourront être confisqués par la direction de l'école. Au sujet de la violence sous toutes ses formes, nous appliquons la tolérance zéro. Pour dénoncer toute situation de violence et d'intimidation, vous pouvez utiliser l'adresse courriel suivante : [agissons.SOURCE@cssp.gouv.qc.ca](mailto:agissons.SOURCE@cssp.gouv.qc.ca)